



**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2025
Nairobi, 25-27 mars 2025

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa première session de 2025

**Décision 2025/1 : Questions financières, budgétaires et administratives
du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
Fondation pour des villes et des communautés durables ; projet
de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les
établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies
pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 ; plan stratégique
pour la période 2026-2029**

Le Conseil exécutif

**a) Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains, y compris sa situation financière et la Fondation
pour des villes et des communautés durables**

1. *Prend note* des rapports et des points faits par la Directrice exécutive d'ONU-Habitat sur :
 - a) La situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 31 décembre 2024¹ ;
 - b) Les effectifs d'ONU-Habitat au 31 décembre 2024² ;
 - c) Le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité des genres³ ;
 - d) L'état de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes⁴ ;
 - e) La Fondation pour des villes et des communautés durables⁵ ;
2. *Prie* la Directrice exécutive de poursuivre les efforts visant à renforcer le financement général et préaffecté conformément à la stratégie de mobilisation des ressources d'ONU-Habitat, et invite tous les États Membres en mesure de le faire à contribuer aux ressources financières de base d'ONU-Habitat, qui sont indispensables à la bonne exécution du mandat d'ONU-Habitat et à la mise en œuvre de son plan stratégique et de son programme de travail visant à promouvoir

¹ HSP/EB.2025/2.

² HSP/EB.2025/INF/3.

³ HSP/EB.2025/INF/4.

⁴ HSP/EB.2025/INF/5.

⁵ HSP/EB.2025/5.

des établissements humains durables sur le plan social et environnemental, et d'organiser une bonne reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;

3. *Prend note* de l'exposé du secrétariat sur l'état de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes et des activités menées par la Directrice exécutive pour donner suite à ces recommandations ;

4. *Prend également note* de l'intention de la Directrice exécutive de mener une procédure indépendante de diligence raisonnable en ce qui concerne la Fondation pour des villes et des communautés durables, en consultation avec le Secrétariat de l'ONU à New York, et prie la Directrice exécutive de lui présenter les résultats de cette procédure de diligence raisonnable dès que possible ;

5. *Rappelle* le paragraphe 2 de sa décision 2024/5 et prie la Directrice exécutive de lui présenter, à sa première session de chaque année, un point sur la Fondation pour des villes et des communautés durables, pendant la durée de l'accord avec la Fondation, et invite les parties prenantes accréditées pertinentes à assister à ces exposés ;

b) État du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026

6. *Prie* le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives de poursuivre l'examen du budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026, et prie la Directrice exécutive de finaliser le projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 sur la base des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de les lui présenter à sa troisième session de 2025 pour examen plus approfondi et approbation éventuelle ;

c) Établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029

7. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur l'élaboration du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029⁶ et du projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029⁷ ;

8. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa troisième session de 2025, toute information nouvelle sur la structure et les ressources humaines d'ONU-Habitat, en particulier les postes financés par le budget ordinaire de l'ONU et par le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ;

9. *Prie également* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa troisième session de 2025, la répartition des responsabilités au sein d'ONU-Habitat pour la mise en œuvre du plan stratégique 2026-2029 ;

10. *Prie en outre* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa troisième session de 2025, une version actualisée du projet de dispositif de modulation des ressources pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

Décision 2025/2 : Exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Le Conseil exécutif

a) Exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

1. *Prend note* de l'exposé et du rapport de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat⁸, y compris les plans visant à renforcer le développement des capacités, sous réserve de la disponibilité des ressources, dans l'ensemble des programmes d'ONU-Habitat, et prie la Directrice exécutive de continuer à faire régulièrement des

⁶ HSP/EB.2025/4.

⁷ HSP/EB.2025/INF/7.

⁸ HSP/EB.2025/6.

rapports de situation et des exposés sur les efforts d'ONU-Habitat pour aider à la reconstruction des établissements humains touchés par des conflits et des catastrophes ;

b) Mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système des Nations Unies pour développement et de la gestion de l'Organisation

2. *Prend note* des points du secrétariat et de la liste de contrôle correspondante sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et prend note en outre des efforts déployés par ONU-Habitat pour continuer à contribuer au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et à la mise en œuvre de la résolution 79/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

3. *Réaffirme* son ferme engagement en faveur du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et encourage ONU-Habitat à continuer à travailler avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement au niveau national, sous la direction des coordonnateur(rice)s résident(e)s et en collaboration avec les parties prenantes concernées, afin de soutenir les efforts de développement au niveau national en faveur d'établissements humains durables, notamment au moyen du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

4. *Engage* ONU-Habitat à prendre de nouvelles mesures pour aligner ses programmes de pays sur les cadres de coopération nationaux et à renforcer le suivi et l'établissement de rapports sur la manière dont ses propres activités contribuent aux résultats collectifs des équipes de pays des Nations Unies, conformément aux priorités et aux besoins nationaux.

Décision 2025/3 : État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Le Conseil exécutif

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur l'application des résolutions adoptées par l'assemblée d'ONU-Habitat⁹ ;

2. *Rappelle* la résolution 2/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur les directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes, et prend note du projet de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes¹⁰ et de la présentation de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés à cet égard ;

3. *Rappelle également* la résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur le logement convenable pour tou(te)s, prend note des résultats de la première session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, qui s'est tenue du 9 au 11 décembre 2024, salue les travaux accomplis par la présidence et décide que, sous réserve de la mise à disposition de ressources financières supplémentaires suffisantes, la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s se déroulera sur deux ou trois jours au quatrième trimestre de 2025 ;

4. *Recommande* que l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s soit établi par les Coprésident(e)s du Groupe de travail en consultation avec le Conseil exécutif et communiqué à tous les États Membres au moins six semaines avant la session.

⁹ HSP/EB.2025/7.

¹⁰ HSP/EB.2025/INF/10.

Décision 2025/4 : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2025

Le Conseil exécutif

- a) **Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux**
1. *Adopte* le rapport sur les travaux de sa deuxième session de 2024¹¹ ;
 2. *Prend note* de l'exposé de la présidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives concernant les travaux du groupe et salue ses travaux ;
 3. *Prend également note* de l'exposé de la présidence du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes sur les travaux du groupe, et demande au groupe de travail spécial, à titre exceptionnel, de poursuivre ses efforts pour élaborer un projet de politique d'association des parties prenantes à lui soumettre pour approbation, par consensus, en vue de sa soumission éventuelle à l'Assemblée d'ONU-Habitat pour examen à la reprise de sa deuxième session ;
- b) **Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses sessions**
4. *Prend note* des résultats de l'enquête réalisée par le secrétariat à l'issue de sa deuxième session de 2024 pour en évaluer l'efficacité, afin d'améliorer le processus et les résultats des sessions futures¹² ;
 5. *Décide*, compte tenu des consultations internes connexes et des informations fournies par le secrétariat sur les considérations juridiques et pratiques relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, que toute décision sur la rotation des postes de Président(e) et de Rapporteur(se) sera prise à sa première session ordinaire de chaque année ;
 6. *Demande* à son Bureau de revoir le temps alloué aux interventions des États Membres lors de ses sessions et prie sa présidence de présenter une recommandation à ce sujet au début de chaque session pour qu'il l'examine ;
- c) **Date et ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2025 du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2025**
7. *Décide* que sa deuxième session de 2025 se tiendra le 30 mai 2025 à l'occasion de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, d'une manière qui n'entre pas en conflit avec les débats de la session de l'Assemblée ;
 8. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2025 sera le suivant :
 1. Ouverture de la session.
 2. Élection des membres du Bureau.
 3. Examen et approbation de l'ordre du jour provisoire de la troisième session de 2025.
 4. Questions diverses.
 5. Ouverture de la session.
 9. *Décide en outre* que sa troisième session de 2025 se déroulera sur deux jours les 25 et 26 novembre 2025.

¹¹ HSP/EB.2024/23.

¹² HSP/EB.2025/INF/12.